

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 novembre 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. GRANDGUILLAUME - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - M. CAVIN

Membres excusés : M. EL HASSOUNI (pouvoir MME KOENDERS) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme DURNERIN (pouvoir MME HERVIEU) - Mme VOISIN-VAIRELLES (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - Mme DESAUBLIAUX (pouvoir M. CAVIN)

OBJET

DE LA DELIBERATION

DIVAA, renouvellement de l'observatoire de l'âge

Madame Martin-Gendre au nom de la commission de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 10 novembre 2011, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un observatoire de l'âge. Cette initiative originale s'inscrit dans le cadre de la démarche « Ville amie des aînés » promue par l'organisation mondiale de la santé, en cohérence avec la politique générale menée par la collectivité depuis 2001 en matière de démocratie locale.

En organisant l'échange entre les acteurs locaux et en suscitant la participation des habitants, l'observatoire de l'âge a vocation à conduire des réflexions qui accompagnent l'élaboration et la mise en œuvre de notre politique en matière d'adaptation de la Ville pour un vieillissement actif et citoyen.

Conformément aux dispositions adoptées, le mandat des membres du premier observatoire de l'âge s'est conclu en séance plénière le 16 octobre dernier. Cette réunion a été l'occasion de présenter les réflexions et actions concrètes développées en matière d'habitat, de transport et de mobilité, de lien social, de communication ou encore d'accès à la culture et aux loisirs par les membres de l'observatoire depuis 2011.

Cette première expérience a confirmé, si besoin était, l'opportunité de la mise en place de cet outil dans le cadre de la démarche DIVAA. Elle a également mis en évidence, notamment au travers des suggestions de certains de ses membres, la nécessité d'ajuster la composition de ses collèges.

Aussi, il vous est proposé que la composition des collèges du prochain observatoire de l'âge, placé sous la présidence du Maire et pour un mandat de trois ans, soit la suivante :

Collège des élus (10 membres)

Ce collège représentera les élus en charge des thématiques concernées par la démarche DIVAA. Élargi à un membre de l'opposition, il serait ainsi composé de :

- Madame Nathalie KOENDERS, première adjointe, déléguée à la démocratie locale et au personnel ;
- Monsieur Pierre PRIBETICH, adjoint délégué à l'urbanisme, au Plan Local d'Urbanisme et au quartier Grand Sud ;
- Madame Françoise TENENBAUM, adjointe déléguée à la solidarité, à la santé et aux personnes âgées ;
- Monsieur André GERVAIS, adjoint délégué à l'équipement urbain, à la circulation, aux déplacements et aux travaux ;
- Madame Christine MARTIN, adjointe déléguée à la culture, à l'animation et aux festivals ;
- Madame Dominique MARTIN-GENDRE, conseillère municipale déléguée à la politique de l'âge,
- Monsieur Christophe BERTHIER, conseiller municipal délégué à la lutte contre les discriminations et à l'accessibilité,
- Madame Chantal TROUWBORST, conseillère municipale déléguée aux temps urbains,
- Madame Sandrine HILY, conseillère municipale déléguée à la démocratie locale.
- 1 membre représentant l'opposition municipale.

Il est précisé que Mme Dominique Martin-Gendre, en sa qualité de conseillère municipale déléguée à la politique de l'âge, présidera le bureau de l'observatoire. Celui-ci sera composé d'un représentant de chaque collège, à l'exception du collège des habitants qui comptera deux représentants au bureau (chaque membre ayant un suppléant).

Collège des habitants (34 membres)

La composition de ce collège serait élargie, son mode de désignation simplifié. Il vous est ainsi proposé de :

- désigner par tirage au sort, après appel à candidatures et à parité hommes-femmes, 20 habitants actifs ou retraités. Tous seraient titulaires ;
- solliciter la désignation par chaque commission de quartier d'un représentant au sein de l'observatoire de l'âge ;
- nommer, parmi les membres du précédent collège des habitants et après manifestation d'intérêt, 5 habitants experts.

Collège des représentants des retraités (6 membres)

Avec un représentant supplémentaire pour les associations engagées dans le domaine du vieillissement, ce collège serait composé de :

- 1 représentant du CODERPA, issu du collège des retraités ;
- 1 représentant de l'OPAD (administrateur) ;
- 2 représentants des associations syndicales de retraités ;
- 2 représentants d'associations engagées dans le domaine du vieillissement.

Collège des partenaires institutionnels (4 membres)

- 1 représentant de la CARSAT ;
- 1 représentant d'une caisse de retraite complémentaire ;
- 1 représentant du pôle gériatologique inter régional Bourgogne-Franche-Comté ;
- 1 représentant du CCAS (administrateur).

Collège des experts professionnels (10 membres)

Élargi à certains services de la Ville ou du Grand Dijon et aux structures de quartiers, ce collège serait composé de :

- 1 représentant d'un EHPAD ;
- 1 représentant d'une unité de soin longue durée ;
- 2 représentants de services de soutien à domicile ;
- 2 représentants de structures de quartier ;
- 1 représentant de l'OPAD ;
- 1 représentant de la Maison des Seniors ;
- 1 représentant du service culturel de la ville ;
- 1 représentant du service habitat du Grand Dijon.

Collège des universitaires (5 membres)

- 1 représentant de l'université pour tous ;
- 1 démographe ;
- 1 gériatologue ;
- 1 sociologue ;
- 1 géographe.

Ainsi composé, l'observatoire de l'âge compterait 69 membres répartis en 6 collèges. Ses travaux, organisés sur des thématiques qui lui seront proposées par le Maire ou qu'il lui soumettra, auront vocation à accompagner la mise en œuvre de la démarche DIVAA sous toutes ses dimensions. Ils feront l'objet d'une communication régulière auprès du grand public et seront synthétisés chaque année en réunion plénière. Son pilotage sera assuré par la direction des retraités et personnes âgées du CCAS, son siège sera situé à la Maison des Seniors.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission, il vous est proposé Mesdames, Messieurs, d'approuver le renouvellement de l'observatoire de l'âge dans les conditions proposées, et ce au cours du premier trimestre 2015.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 56

Contre : 3